

## Formation continue en vue de l'obtention du

### Brevet fédéral de diagnosticien(ne) d'automobiles

#### **INFORMATION**

Nouvelle dans sa conception, cette formation continue répond aux exigences actuelles de la branche de l'automobile

Les entreprises veulent pouvoir compter sur des personnes capables d'adapter constamment leurs connaissances et leur capacité, ainsi que de les mettre en œuvre.

La formation continue est le seul moyen de consolider ses compétences et d'atteindre ainsi ses objectifs.

Les diagnosticiens(nes) en automobiles sont des spécialistes à haute qualification technique tant en ce qui concerne la mécanique que dans les domaines électrique et électronique. Grâce à la formation supplémentaire acquise, ils peuvent assumer des fonctions de direction dans les garages. Ils établissent un diagnostic ciblé des véhicules et conseillent les clients avec compétence. Dans les garages relativement petits, ils effectuent eux-mêmes les réparations, alors que dans les entreprises plus grandes, ils donnent les instructions aux collaborateurs pour l'organisation du travail. Ils sont également habilités à former des apprentis.

**Saisissez l'opportunité** Vous voulez investir dans votre avenir professionnel ?

**Nous vous proposons une formation moderne** Le système de cours par domaine de compétence représente une orientation pédagogique moderne. Chaque module fait l'objet d'une évaluation finale dont la combinaison peut permettre l'obtention du brevet.

**Notre engagement** La conception et l'adaptation constante des cours garantissent l'acquisition d'un savoir répondant aux besoins présents et futurs.

Afin d'atteindre ce but, l'UPSA Section Fribourg s'engage à :

- mandater des chargés de cours compétents, motivés et au bénéfice d'expérience pratique,
- mettre à disposition des locaux parfaitement adaptés,
- améliorer ce qui peut l'être,
- rendre l'acquisition des connaissances et compétences agréable.

**Pré-requis** Pour être admis aux cours, il est indispensable d'avoir terminé avec succès un apprentissage de :

- mécatronicien(ne) en automobiles «véhicules légers» ou «véhicules utilitaires»
- mécanicien(ne) d'automobiles «véhicules légers» ou «véhicules lourds»
- électricien(ne) d'automobiles ou électricien-électronicien en véhicules
- mécanicien(ne) en machines agricoles
- mécanicien(ne) machines de chantier
- mécanicien(ne) en maintenance d'automobiles et être en emploi dans la branche.

**Brevet uniquement Condition** Pour obtenir le brevet, les candidats doivent justifier d'au moins deux ans de pratique après le CFC (3+2 ans pour le mécanicien de maintenance) et avoir réussi l'examen final interdisciplinaire et être en possession de l'attestation de formateur d'entreprise

**Durée de la formation** La durée des études est de 2.5 ans (soit 7 domaines de compétence).